

(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

03/12/2020

DCE.FDS.A403

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE - Coquelicot

CODE PRODUIT: A403

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur de produit :

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE - Coquelicot

Code produit : A403

Conditionnement : 6 vaporisateurs de 250 ml

Type de produit : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Désodorisant d'ambiance. Usage professionnel exclusivement

Utilisations déconseillées : Pas de données disponibles

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Producteur/Fournisseur: L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »

Adresse: 74 avenue du Général de Gaulle

CS20096

18203 Saint Amand Montrond

 Tel:
 +33.(0)2.48.63.71.00

 Fax:
 +33.(0)2.48.96.72.26

 E-mail:
 lartisanerie@apei.asso.fr

Site internet : www.apei.asso.fr

Personne de contact : lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA: +33 (0) 1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange :

2.1.1. Classification selon règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)

Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412

Aquatic Ciriotiic 3, 114

EUH208

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la Rubrique 16. La justification de la classification est reprise en rubrique 16.

2.2. Eléments d'étiquetage :

2.2.1. Etiquetage selon Règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)





DANGER

EUH208 Contient 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-OCTAHYDRO-2,3,8,8-TETRAMETHYL-2-NAPHTALENYL)-ETHANONE,

GERANIOL, HYDROXYCITRONELLAL, BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL, NEROL, LINALOOL, D-

LIMONENE. Peut produire une réaction allergique.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

03/12/2020

DCE.FDS.A403

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR DESODORISANT NATURE - COQUELICOT

CODE PRODUIT: A403

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Eliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux.

UFI - EK31-90WS-E00H-R407

2.3. Autres dangers:

Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII): Le produit ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV) : Le produit ne contient pas de SVHC ≥ 0,1 %.

Autres : Déconseillé chez l'enfant, la femme enceinte ou allaitante, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologie chronique.

Utiliser avec précaution en cas de sensibilité aux parfums. Utiliser des parfums d'ambiance ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances:

Non concerné.

3.2. Mélanges:

Description:

Nom Substance	CAS	CE	REACH	ID	Classification CLP	Concentration
Ethanol	64-17-5	200-578-6	01-	603-	Flam. Liq 2, H225	50 <= x % < 100
			21194576	002-00-	Eye Irrit. 2, H319	
			10-43	5	C ≥ 50 %	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-	54464-57-2	259-174-3			Skin Irrit. 2, H315	0,1 <= x% < 1,0
OCTAHYDRO-2,3,8,8-					Skin Sens. 1B, H317	
TETRAMETHYL-2-					Aquatic Acute 1, H400	
NAPHTALENYL)-					(M = 1)	
ETHANONE					Aquatic Chronic 1, H410	
					(M = 1)	
GERANIOL	106-24-1	203-377-1	01-		Skin Irrit. 2, H315	0,1 <= x% < 1,0
			21195524		Skin Sens. 1B, H317	
	_		30-49		Eye Dam. 1, H318	
7-HYDROXYCITRONELLAL	107-75-5	203-518-7			Eye Irrit. 2, H319	0,1 <= x% < 1,0
					Skin Sens. 1B, H317	
2-(4-test-butylbenzyl)	80-54-6	201-289-8	01-		Acute Tox. 4, H302	0,1 <= x% < .03
propionaldehyde			21194859		Skin Irrit. 2, H315	
			65-18		Skin Sens. 1B, H317	
					Repr. 2, H361	
					C ≥ 0,3 %	
NEDOL	406.25.2	202 270 7			Aquatic Chronic 3, H412	0.4 + .0/ +4.0
NEROL	106-25-2	203-378-7			Skin Irrit. 2, H315	0,1 <= x% < 1,0
					Skin Sens. 1B, H317	
LINIALOGI	70.70.6	201 124 4	01-		Eye Dam. 1, H318	0.1 1 10/ 11.0
LINALOOL	78-70-6	201-134-4	21194740		Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317	0,1 <= x% < 1,0
			16-42		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
D-LIMONENE	5989-27-5	227-813-5	01-	601-	Eye Irrit. 2, H319	0.1 10/ 1.0
D-LIMONENE	5989-27-5	227-813-5	21195292	029-00-	Asp. Tox. 1, H304	0,1 <= x% < 1,0
			23-47	7	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315	
			23-47	′	Skin Sens. 1B, H317	
					Aquatic Acute 1, H400	
					(M = 1)	
					Aquatic Chronic 1, H410	
					(M = 1)	
		1			(IVI - 1)	

Le texte integral des categories de danger et des phrases H est repris dans la Rubrique 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours :

Conseils généraux :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

03/12/2020 DCE.FDS.**A403**

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE - Coquelicot

CODE PRODUIT: A403

En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette. En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

En cas d'inhalation:

Pas de données disponibles.

En cas de contact avec la peau :

Contient plusieurs substances allergisantes. Peut produire une réaction allergique.

En cas de contact avec les yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

En cas d'ingestion :

Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique (voir rubrique 4.1).

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

En cas d'incendie, utiliser :

- -eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- -eau avec addiftif AFFF (Agent Format Film Flottant)
- -Halons
- -mousse
- -poudres polyvalentes ABC
- -poudres BC
- -dioxyde de carbone (CO2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés :

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

-jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- -monoxyde de carbone (CO)
- -dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseil aux pompiers:

Classe d'inflammabilité :

Inflammable

Protection contre l'incendie :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

03/12/2020 DCE.FDS.**A403**

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE - Coquelicot

CODE PRODUIT: A403

Procédure spéciale :

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipements de protection :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence :

Pas de données disponibles.

6.1.2. Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la rubrique 13).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.3.3. Autres informations

Pas de données disponibles.

6.4. Référence à d'autres Rubriques :

Voir rubrique 8 et 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Mesure de protection :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Porter des chaussures de des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Mesures pour prévenir un incendie :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre. Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

03/12/2020 DCE.FDS.**A403**

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE - Coquelicot

CODE PRODUIT: A403

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Pas de données disponibles.

Mesures pour protéger l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau et surtout les effluents de la lutte contre le feu.

Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Matériaux d'emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :

Pas de données disponibles.

Classe de stockage :

Produits inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Voir rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle :

8.1.1. Exposition du travailleur

N° CAS	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes	TMP N°
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84

Source: INRS

8.2. Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Mesures liées à la substance/mélange :

Pas de données disponibles.

Mesures structurelles:

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles:

Pas de données disponibles.

Mesures techniques:

Pas de données disponibles.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

03/12/2020

DCE.FDS.A403

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR DESODORISANT NATURE - COQUELICOT

CODE PRODUIT: A403

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau (mains/corps):

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

-Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Caractéristiques recommandées :

-Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire:

Pas de données disponibles.

Risques thermiques:

Pas de données disponibles.

Mesures d'hygiène :

Voir rubrique 7.1.

8.2.3. Mesures de protection de l'environnement

Mesures liées à la substance/mélange :

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau et surtout les effluents de la lutte contre le feu.

Mesures d'instruction :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques:

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique : Liquide Fluide

Couleur : Incolore à légèrement brun

Odeur: Coquelicot

pH: 7.00 +/-0,5 Neutre

Point / intervalle d'ébullition :>35°CPoint / Intervalle de fusion :Non préciséPoint d'éclair :21.00°C

Taux d'évaporation :Pas de données disponiblesInflammabilité (solide, gaz) :Pas de données disponiblesLimites supérieures / inférieures d'inflammabilité :Pas de données disponiblesLimites supérieures / inférieures d'explosivité :Pas de données disponiblesPression de vapeur :Inférieure à 110kPa (1.10 bar)

Densité :0.84 +/- 0.02 (à 20°C)Solubilité :Pas de données disponiblesCoefficient de partage n-octanol / eau :Pas de données disponiblesTempérature d'auto-inflammabilité :Pas de données disponibles

Température de décomposition : Non précisé

Viscosité: V < 7 mm2/s (40°C)

Propriétés explosives :Pas de données disponiblesPropriétés comburantes :Pas de données disponibles

9.2. Autres informations:

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité :



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

03/12/2020

DCE.FDS.A403

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR DESODORISANT NATURE - COOUELICOT

CODE PRODUIT: A403

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter :

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours ...) sera banni des locaux.

Fviter ·

- -l'accumulation de charges électriques
- -l'échauffement
- -la chaleur
- -des flammes et surfaces chaudes

10.5. Matières incompatibles :

Pas de données disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut dégager/former :

- -monoxyde de carbone (CO)
- -dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

11.1.1. Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, le produit ne répond pas aux critères de classification.

11.1.2. Corrosion / Irritation de la peau :

Compte tenu des données disponibles, le produit ne répond pas aux critères de classification.

11.1.3. Lésion oculaire grave / Irritation oculaire :

D'après les données disponibles sur les composants : Le produit est considéré comme irritant pour les yeux. (Règle de calcul)

11.1.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique. (Règle de calcul)

11.1.5. Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, le produit ne répond pas aux critères de classification.

11.1.6. Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, le produit ne répond pas aux critères de classification.

11.1.7. Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, le produit ne répond pas aux critères de classification.

11.1.8. Résumé de l'évaluation des propriétés CMR :

Compte tenu des données disponibles, le produit ne répond pas aux critères de classification.

11.1.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique : Compte tenu des données disponibles, le produit ne répond pas aux critères de classification.

11.1.10. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, le produit ne répond pas aux critères de classification.

11.1.11. Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, le produit ne répond pas aux critères de classification.

Information sur les voies d'exposition probables :

Voie d'exposition cutanée et respiratoire.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Provoque une sévère irritation des yeux.



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

03/12/2020

DCE.FDS.A403

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE - Coquelicot

CODE PRODUIT: A403

Effets différés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Effets interactifs:

Pas de données disponibles.

Autres informations:

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12. <u>INFORMATIONS ECOLOGIQUES</u>

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité:

D'après les données disponibles sur les composants :

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. (Règle de calcul).

12.2. Persistance et dégradabilité :

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol :

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Le produit ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Classification des dangers :

H3-B: « Inflammable ». H14: « Ecotoxique ».

Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :

15.01.10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets

Pas de données disponibles.

13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées

Pas de données disponibles.

13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU:

1993

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

UN1993=LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

03/12/2020

DCE.FDS.A403

NOM DU PRODUIT: AIRFLOR DESODORISANT NATURE - COQUELICOT

CODE PRODUIT: A403

(alcool ethylique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Classe de danger:

Étiquette de danger :

14.4. Groupe d'emballage :

Ш

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	3	F1	II	3	33	1L	274 601 640D	E2	2	D/E

IMDG	Classe	2° Etiq.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	3	-	11	1L	F-E, S-E	274	E2

IATA	Classe	2° Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
	3	-	П	353	5L	364	60 L	A3	E2
	3	-	П	Y341	1L	-	-	A3	E2

14.6.1. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

15.1.1. Réglementation européenne

Règlement CE n°1907/2006 (REACH) modifiée :

Le produit est conforme aux dispositions de REACH. Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

Autres réglementations :

Le produit comporte un étiquetage conforme au :

- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié

Etiquetage des détergents (règlement (CE) n°648/2004 modifié) :

- Parfum ; Fragrances allergisantes : Alpha isomethyl ionone ; Benzyl alcohol.

15.1.2. Réglementation nationale (France)

Maladies professionnelles : TMP 84

Classification française des ICPE: 4331 – Liquide inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la

rubrique 4330.

Autres réglementations : Pas de données disponibles

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :

Classification	Justification
Flam. Liq. 2, H225	Données de test sur le produit



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

03/12/2020 DCE.FDS.**A403**

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE - Coquelicot

CODE PRODUIT: A403

Eye Irrit. 2, H319	Règle de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Règle de calcul

16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3

phrases H abregees reporte des Rubriques 2 et 3
Texte intégral
Liquide inflammables, catégorie 2 ou 3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2
Sensibilisation cutanée, catégories 1B
Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 1 ou 3
Danger pour le milieu aquatique, danger aigu, catégorie 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Toxité aiguë par voie orale, catégorie 1
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Danger par aspiration, catégorie 1
Liquide et vapeurs très inflammables
Liquide et vapeurs inflammables
Nocif en cas d'ingestion
Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Provoque une irritation cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée
Provoque des lésions oculaires graves
Provoque une sévère irritation des yeux
Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus
Très toxique pour les organismes aquatiques
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.3. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	09/07/2013	Création	Archez Conseils	Responsable QHSE
3	03/12/2020	Modifications	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable QHSE

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes règlementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

Fait par Dossier Central	Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.
Visa :	Visa :